



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

La population est avisée que la Ville de Lévis, conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, a aliéné à titre onéreux les biens ci-dessous mentionnés, d'une valeur supérieure à 10 000 \$, autrement que par enchère ou soumission publique :

Biens aliénés par la Ville	Acquéreur	Prix (taxes non incluses)
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 431 769 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis	Gestion Immobilière CSB inc.	76 387,00 \$
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 185 070 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis	9141-6792 Québec inc.	100 000,00 \$
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 277 242 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis	Gestion NOCARD inc.	240 773,62 \$
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 273 155 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis	9020-4298 Québec inc.	29 084,25 \$
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 273 157 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis	9335-5238 Québec inc.	45 015,75 \$
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 274 581 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis	Guillaume Giguère- Martel et Josianne Pomerleau	99 000,00 \$
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 268 615 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lévis	9190-6958 Québec inc.	172 308,89 \$

Le 30 avril 2019

L'assistante-greffière

(signé) Anne Bernier

Anne Bernier, avocate